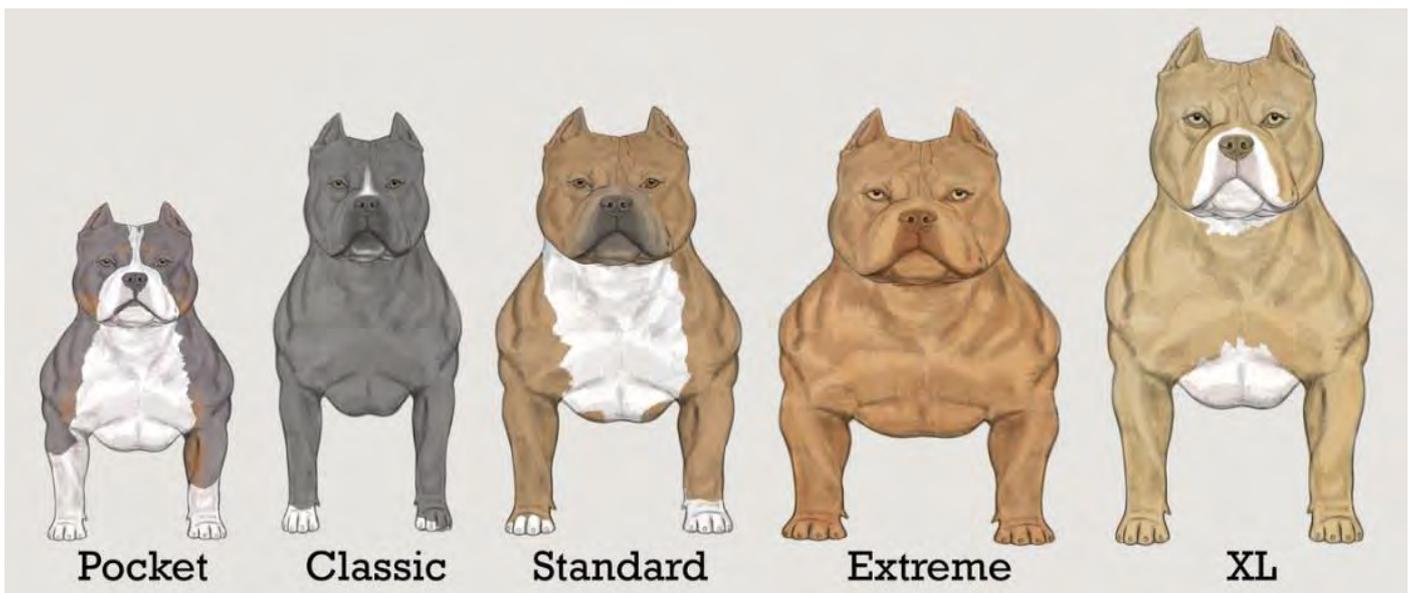


Table des matières

A - Les origines de l'american bully.....	2
B - Le standard, les différents types et tailles	3
B1 - Le standard de l'american bully.....	3
B2 - Les différents types et tailles	6
<i>B21 - Les deux types d'american bully</i>	<i>7</i>
<i>B22 - Les trois tailles d'american bully</i>	<i>9</i>
C - Les problématiques liées à l'american bully	12
L'american bully et la loi	13
L'american bully et l'american staffordshire terrier en France	12



(source : <http://www.raqingbullskennel.com/>)



A - Les origines de l'américain bully

L'américain bully a été « créé » dans le milieu des années 1990, aux Etats-Unis, au travers de plusieurs années de sélection combinant l'américain pitbull terrier (inscrit à l'UKC) – dont il descend initialement - et l'américain staffordshire terrier (inscrit à l'AKC).

L'objectif recherché était de créer une race nettement moins « vive » que l'américain pitbull terrier et plus massive. Les sujets ont donc été sélectionnés en ce sens.

Cette création ne s'est pas faite à partir d'un seul éleveur ayant cet objectif bien clair, mais plutôt à partir d'une tendance de plusieurs éleveurs, à l'origine principalement situés en Virginie et en Caroline du Sud.

Cette multiplicité d'éleveurs en a ainsi conduit certains à effectuer des phénomènes de « retrempe » tels que l'ajout d'autres races de type bull (telles que l'américain bulldog, l'english bulldog, l'old english bulldog, etc.) voire manifestation d'autres races de chiens (rottweiler par exemple).

Ces éleveurs n'ayant pas nécessairement un objectif bien précis en tête, l'américain bully a commencé à devenir très variable d'apparence, certains étant bien plus petits que l'américain pitbull terrier, d'autres bien plus grands.

L'américain bully reste en conséquence - quoiqu'en dise certains - encore une race très jeune avec des variations d'apparence importantes (voir à ce sujet le paragraphe relatifs aux différents types et tailles), au patrimoine génétique non stabilisé, mais l'on retrouve néanmoins des constantes : chien dense, robuste, musculeux, à la forme plus massive et la tête plus grosse qu'un américain pitbull terrier, etc.

On peut dire qu'elle n'est aujourd'hui pas « stabilisée » même si il en existe un standard (décrit plus loin).

Cette race de chien n'est d'ailleurs pas reconnue par la Fédération Cynologique Internationale.

Elle est par contre reconnue par un certain nombre d'entités dont :

- ✓ L'American Bully Kennel Club (ABKC), registre « originel »
- ✓ L'United Bully Kennel Club (UBKC)
- ✓ L'United Canine Association (UCA)
- ✓ L'European Bully Kennel Club (EBKC)
- ✓ Le Dog registry of America (DRA)
- ✓ Etc.

et dispose à ce titre de registres distincts. Suivant les registres et leurs correspondances, un américain bully peut être enregistré comme un américain staffordshire terrier ou un américain pitbull terrier (et inversement !).

L'américain bully est une race de chiens qui est devenu très populaire en Europe et en Asie et l'on en trouve de façon croissante en France.

On compte aujourd'hui en France deux associations représentant l'américain bully :

- ✓ Le Club Français de l'American Bully – Présidente : Mme Maeva PRAZ – cfaboffice@gmail.com
- ✓ Le Club de Race de l'American Bully – Présidente : Mme Miri MOTTE - bully-girls-bloodline@live.fr

Elles sont récentes et regroupent quelques éleveurs. Elles ont été interrogées dans le cadre de la rédaction de cette fiche.



B - Le standard, les différents types et tailles

L'american bully dispose d'un standard publié par l'American Bully Kennel Club (ABKC).

B1 - Le standard de l'american bully

ASPECT GENERAL :

L'American Bully doit donner l'impression d'une grande force par rapport à sa taille.

Chien bien soudé, trapu, musclé mais doit rester agile et élégant, très attentif à son environnement.

La tête doit être grosse et large et les côtes bien cintrées.

Il doit être ramassé et non haut sur pattes ni enlevé. Son courage est proverbial. On doit savoir tout de suite que c'est un American Bully au premier coup d'œil.

TETE :

De longueur moyenne, haute de toute part.

Le stop tombe brutalement sous les yeux, la tête est large et les maxillaires larges est prononcés.

Le museau doit être court et la truffe grosse.

La tête doit être ronde, ovale ou carrée.

Les têtes trop fines ou qui manquent de substance sont à proscrire.

REGION CRANIENNE :

Crâne : Large, puissant.

Stop : Net. Les chiens qui manquent de stop ne sont pas appréciés.

REGION FACIALE :

Truffe : Elle doit être grosse. Toutes couleurs admises, cependant le ladre n'est pas toléré.

Museau : De longueur court, arrondi dans sa partie supérieure, il tombe brusquement sous les yeux.

On préfère les museaux courts remontant légèrement vers le haut en trompette plutôt que les museaux longs et tombant. Les museaux fins, longs, en manque de substance et tombant sous le stop ne sont pas appréciés.

Lèvres : Jointives et unies, partie lâche admise sans toutefois trop d'excès, elles ne sont pas appréciées. Les babines pendantes ne sont pas admises.

Mâchoires/dents : Bien dessinées. La mâchoire inférieure doit être forte et capable de puissance dans sa prise. Les incisives supérieures sont en contact étroit avec la face antérieure des incisives inférieures.

La dentition idéale doit être complète et en ciseaux.

Les dentitions en pince et un léger prognathisme avec contact sont acceptées mais pas encouragées. Le prognathisme sévère type boxer ou bulldog n'est pas accepté.

Joues : Les muscles des joues sont très prononcés, les maxillaires sont puissants et bien dessinées.

Yeux : Toutes couleurs acceptées sauf albinisme léger ou sévère. Ils doivent être ronds ou ovales, bien écartés et étroits. Pas de ladre aux paupières.

Oreilles : Insérées haut. Coupées ou non coupées. On préfère les oreilles coupées qui confèrent aux chiens plus d'élégance. Les non coupées doivent être en demi rose ou mi dressées.

Les oreilles carrément tombantes seront pénalisées.

COU : Légèrement galbé, puissant, musclé. De longueur moyenne. S'effilant des épaules jusqu'au crâne. Pas de relâchement de peau, pas de fanon. Les encolures fines ne sont pas appréciées.



France American Staffordshire Terrier

Janvier 2015

Fiche technique concernant l'américain bully



EPAULES : Fortes et musclées; les omoplates sont larges et obliques. Les chiens trop arqués et qui écrasent ne sont pas appréciés. Le panard léger est accepté mais on préfère les aplombs corrects.

CORPS : Côtes bien cintrées, long vers l'arrière. Elles sont bien serrées les unes contre les autres. Les membres antérieurs sont suffisamment écartés à l'attache pour permettre le bon développement de la poitrine qui est haute, profonde et large. Tout chien qui manque de type et de substance sera pénalisé.

Dos : Assez court et musclé. Légère pente du garrot à la croupe qui offre une déclivité courte et douce jusqu'à la naissance de la queue. Le rein est légèrement remonté. Les dos creux ne sont pas encouragés.

QUEUE : Courte par rapport à la taille, attachée bas, allant en s'amenuisant vers une extrémité fine. Elle n'est ni enroulée ni portée au dessus du dos.

Elle n'est pas écourtée.

MEMBRES

Les antérieurs doivent être droits ; l'ossature est forte et ronde, le canon métacarpien d'aplomb. Les membres postérieurs sont bien musclés ; les jarrets sont descendus et ne sont tournés ni en dedans ni en dehors. Un léger panard est accepté mais pas encouragé. Les chiens trop arqués ne sont pas appréciés.

Pieds : De dimension moyenne, bien cambrés et compacts. La démarche doit être élastique.

ROBE

Couleur : Toute couleur est admise, robe unicolore, pluricolore ou panachée, la robe blanche, noire, blue nose et red nose. Néanmoins les robes mouchetées ou merles ne sont pas encouragées.

TAILLE ET POIDS

L'Américain Bully comporte dans ses rangs 3 tailles et 2 types bien distincts.

Tailles:

Le pocket : Les mâles doivent faire moins de 43cm au garrot, et les femelles moins de 40cm au garrot.

Le Standard: Les mâles doivent toiser entre 43cm et 50.5cm au garrot, et les femelles entre 40.5cm et 48cm au garrot

Le XL: Les mâles doivent toiser entre 51 et 58.5cm au garrot et les femelles entre 48 et 55.5cm au garrot.

Types:

Extrême: Les mâles doivent toiser entre 43 et 50.5cm au garrot, les femelles doivent toiser entre 40.5 et 48cm au garrot.

Classique: Les mâles doivent toiser entre 43cm et 50.5cm au garrot, les femelles doivent toiser entre 40.5cm et 48cm au garrot.

ALLURES ET MOUVEMENT:

Le mouvement doit être fluide et puissant. Le chien ne doit pas avoir de démarche chalouper ou aller l'amble.

Les pieds ne doivent pas être en dehors ou en dedans.

La démarche est dynamique et la poussée à l'arrière puissante.

Les pattes ne se croisent pas et ne se touchent pas.

DEFAUTS:

Défauts pénalisants, mais qui ne méritent pas une disqualification:

- Museau trop long ou en pointe
- Manque d'arrêt
- mâchoire inférieure faible
- mâchoire inférieure tournant vers le haut.
- nez albinos (rose)
- Nez en trompette



France American Staffordshire Terrier

Janvier 2015

Fiche technique concernant l'américain bully



- Queue trop longue ou trop courte (environ 2.5cm de la pointe du jarret)
 - Queue enroulée
 - Léger prognathisme
 - Crocs légèrement visible
 - Dentition tordus
 - Cou trop mince ou faible
 - Cou trop court ou trop long
 - Epaules debout ou chargé
 - Avant main trop court
 - Pattes avant arquées
 - Paturons (faible paturons)
 - Pieds écrasés
-
- Jarrets tournés en dedans ou dehors (sauf en XL et variétés etreme où léger panard est accepté)
 - Poil bouclé ou ondulé
 - Mouvement: Marche l'amble, mauvais mouvement, manque de dynamise(exception en XL et variétés extrêmes où une partie est acceptée).
 - Ne pas se déplacer sur la même ligne, pattes qui se touchent

DEFAUTS GRAVES:

Défauts qui doivent être lourdement pénalisant, mais pas disqualifiant:

- Les yeux vairons (de différentes couleurs)
- Sévère prognathisme (1cm ou plus)
- Queue pliée
- Queue tordue
- Queue nouée
- Queue trop courte
- Poil long

DEFAUTS PENALISANT:

Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut grave et disqualifiant:

- Comportement agressif avec les humains
- Yeux roses ou albinos
- couleur ou un motif merle ou bigarré
- Monorchide ou cryptorchide (manque un ou deux testicules)
- Surdit  unilatérale ou bilatérale (surdité d'une oreille ou les deux)
- Queue en tir bouchon
- Queue enroulé sur le dos

B2 - Les différents types et tailles

L'americain bully se décline en deux types et trois tailles synthétisés sur l'image ci-dessous :



(source : <http://theabkcdogs.org/>)

B21 - Les deux types d'american bully

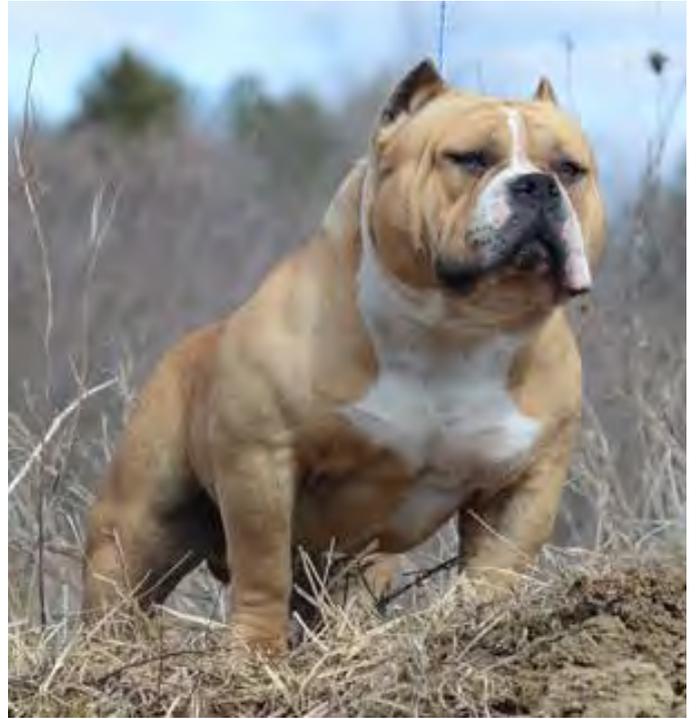
Dans les deux cas, les mâles doivent toiser entre 43 et 50.5cm au garrot et les femelles doivent toiser entre 40.5 et 48 cm au garrot. Les deux types diffèrent par leur construction.

- L'american bully « Classic »



Sources : <http://www.hqbullies.com>, <http://www.theabkcdogs.org> et <http://american-bully-club.e-monsite.com/>

- L'americain bully « Extrem »



Sources : <http://www.hqbullies.com>, <http://www.theabkcdogs.org> et <http://american-bully-club.e-monsite.com/>

B22 - Les trois tailles d'americain bully

- L'americain bully « pocket »



Sources : <http://www.hqbullies.com>, <http://www.theabkcdogs.org> et <http://american-bully-club.e-monsite.com/>

Les mâles doivent faire moins de 43cm au garrot, et les femelles moins de 40cm au garrot.

- L'americain bully « standard »



Sources : <http://www.hqbullies.com>, <http://www.theabkcdogs.org> et <http://american-bully-club.e-monsite.com/>

Les mâles doivent toiser entre 43cm et 50.5cm au garrot, et les femelles entre 40.5cm et 48cm au garrot.

- L'american bully « XL »



Sources : <http://www.hqbullies.com>, <http://www.theabkcdogs.org> et <http://american-bully-club.e-monsite.com/>

Les mâles doivent toiser entre 51 et 58.5cm au garrot et les femelles entre 48 et 55.5cm au garrot.



C - Les problématiques liées à l'américain bully

L'américain bully et l'américain staffordshire terrier en France

Dès l'apparition de l'américain bully en France, il s'est inscrit une certaine confusion dans les esprits du fait de la croyance selon laquelle l'américain bully relevait nécessairement de la 1^{ère} catégorie des chiens dits dangereux du fait de sa morphologie puisque ce n'était pas une race reconnue par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). L'importation en devenait par conséquent interdite.

Cela a conduit certains éleveurs et particuliers peu scrupuleux à jouer des possibilités offertes par certains des registres évoqués au paragraphe A.

Ainsi, un américain staffordshire terrier inscrit en tant que tel dans un registre tel que l'American Kennel Club (AKC) ou le Thailand Kennel Club (TKC) par exemple, peut se voir inscrit, en fonction de ses caractéristiques, comme américain bully dans un registre tel que l'American Bully Kennel Club (ABKC) ou l'European Bully Kennel Club (EBKC).

Le registre TKC étant reconnu par la FCI (mais pas la race américain bully), certains font donc enregistrer leur américain bully au TKC en tant qu'américain staffordshire terrier puis le font ensuite confirmer en France au titre de l'import, de peur de ne pouvoir l'importer ou qu'il soit classé en 1^{ère} catégorie.

Toutes ces manipulations viennent de l'illusion que l'américain bully n'étant pas une race reconnue par la FCI, elle relèverait alors de la 1^{ère} catégorie des chiens dits dangereux mais aussi de la possibilité ainsi offerte, en les faisant inscrire au LOF, de pouvoir vendre les chiots en les disant « inscrits au LOF » ce qui est en soi une ineptie.

La « facilité » aujourd'hui malheureusement existante de voir certains américains bully confirmés en américain staffordshire terrier est multifactorielle :

- La morphologie même de l'américain bully n'étant pas encore totalement stabilisée et cette race présentant par ailleurs des types et tailles variés, certains sujets peuvent sembler approchant de l'américain staffordshire terrier ;
- La production actuelle d'américain staffordshire terrier en France a en partie plutôt tendance à s'orienter – à **tort** - vers des sujets plus massifs, s'écartant ainsi du standard de la race mais entretenant les risques de confusion ;
- Les juges, par manque d'information (le club de race FAST va d'ailleurs à ce sujet établir à leur profit des directives claires et strictes), confirment souvent à tort des américains bully.

Ce contexte a induit directement un appauvrissement du cheptel de l'américain staffordshire terrier par l'intégration de sujets trop lourds et massifs.

La différence entre chacune des races est pourtant sans ambiguïté (par exemple ici avec la tête)...



Tête d'américain staffordshire terrier



Tête d'américain bully



L'américain bully et la loi

Par courrier du 23/07/2010, le Ministre de l'Agriculture de l'époque (B.LEMAIRE) relevait à juste titre que l'américain bully n'était pas une race reconnue par la Société Centrale Canine et que, comme tout chien « *molossoïde* » n'appartenant pas à une race reconnue en France, il « pouvait être assimilé à un chien de première catégorie selon les critères morphologiques précisés à l'annexe de l'arrêté du 27 avril 1999 » (lettre référencée CP 10 0611740 du 23/07/2010) – arrêté figurant en annexe.

Beaucoup de personnes ont à l'époque compris de cette phrase que l'américain bully était par définition classé en première catégorie de la loi sur les chiens dits dangereux.

Cette généralité est, d'une part, une mauvaise lecture de ce courrier et, d'autre part, une erreur de fond !

Tout d'abord, comme le dit à juste titre le Ministre, l'américain bully - du fait de la non reconnaissance de cette race par la Fédération Cynologique Internationale (et par voie de conséquence par la Société Centrale Canine) – **PEUT** être assimilé à un chien de première catégorie.

C'est une possibilité et non obligation.

Cette race n'étant pas stabilisée et comportant par ailleurs des types morphologiques très variables, des sujets peuvent très bien entrer dans la description de l'arrêté d'avril 1999 alors que d'autres ne correspondront pas du tout à cette description.

Ainsi, des américain bully dits « classic » (voir plus haut) auront plus de chance d'être considérés comme chiens de 1^{ère} catégorie alors que des américain bully dits « pocket » (voir plus haut) risqueront fort de ne pas correspondre à la description de l'arrêté d'avril 1999.

En présence de chiens de race américain bully, il convient donc d'examiner leur éventuelle appartenance à la première catégorie au cas par cas.

Un propriétaire soucieux de l'avenir de son chien aura donc tout intérêt – afin de prouver sa bonne foi – à détenir un pedigree américain bully (ABKC, EBKC, etc.) et un compte-rendu de diagnose de race démontrant que les caractéristiques morphologiques de son chien ne permettent pas de le considérer comme chien de 1^{ère} catégorie.

Dans ce contexte et de façon plus générale, cette race n'étant actuellement pas reconnue par la FCI, la filière a tout intérêt à restreindre la variabilité des morphologies de ses sujets et à la stabiliser vers des morphotypes différents de l'américain bully « classic » si elle souhaite qu'aucune ambiguïté juridique ne pèse sur les sujets produits.



France American Staffordshire Terrier

Janvier 2015

Fiche technique concernant l'american bully



Arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code

NOR: AGRG9900639A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Vu le code rural, et notamment les articles 211-1 à 211-5,
Arrêtent :

Art. 1er. - Relèvent de la 1re catégorie de chiens telle que définie à l'article 211-1 du code rural :

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Staffordshire terrier, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche ;
- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race American Staffordshire terrier, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Ces deux types de chiens peuvent être communément appelés « pit-bulls » ;

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces chiens peuvent être communément appelés « boerbulls » ;

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Art. 2. - Relèvent de la 2e catégorie des chiens telle que définie à l'article 211-1 du code rural :

- les chiens de race Staffordshire terrier ;
- les chiens de race American Staffordshire terrier ;
- les chiens de race Rottweiler ;
- les chiens de race Tosa ;
- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Art. 3. - Les éléments de reconnaissance des chiens de la 1re et de la 2e catégorie mentionnés aux articles 1er et 2 figurent en annexe au présent arrêté.

Art. 4. - Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, la directrice générale de l'alimentation et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ANNEXE

Les chiens visés dans le présent arrêté, que ce soit pour la 1re ou la 2e catégorie, sont des molosses de type dogue, définis par un corps massif et épais, une forte ossature et un cou épais.

Les deux éléments essentiels sont la poitrine et la tête. La poitrine est puissante, large, cylindrique avec les côtes arquées. La tête est large et massive, avec un crâne et un museau de forme plus ou moins cubique. Le museau est relié au crâne par une dépression plus ou moins marquée appelée le stop.

Les chiens communément appelés « pit-bulls » qui appartiennent à la 1re catégorie présentent une large ressemblance avec la description suivante :

- petit dogue de couleur variable ayant un périmètre thoracique mesurant environ entre 60 cm (ce qui correspond à un poids d'environ 18 kg) et 80 cm (ce qui correspond à un poids d'environ 40 kg). La hauteur au garrot peut aller de 35 à 50 cm ;

- chien musclé à poil court ;
- apparence puissante ;
- avant massif avec un arrière comparativement léger ;
- le stop n'est pas très marqué, le museau mesure environ la même longueur que le crâne tout en étant moins large, et la truffe est en avant du menton ;
- les mâchoires sont fortes, avec les muscles des joues bombés.

Les chiens communément appelés « boerbulls » qui appartiennent à la 1re catégorie présentent une large ressemblance avec la description suivante :

- dogue généralement de couleur fauve à poil court, grand et musclé, pourvu d'un corps haut, massif et long ;
- la tête est large, avec un crâne large et un museau plutôt court ;
- les babines sont pendantes, le museau et la truffe peuvent être noirs ;
- le cou est large avec des plis cutanés représentant le fanon ;
- le périmètre thoracique est supérieur à 80 cm (ce qui correspond à un poids supérieur à 40 kg). La hauteur au garrot est d'environ 50 à 70 cm ;
- le corps est assez épais et cylindrique ;
- le ventre a un volume proche de celui de la poitrine.

Les chiens qui appartiennent à la 1re catégorie pouvant être rapprochés morphologiquement des chiens de race Tosa présentent une large ressemblance avec la description suivante :

- dogue à poil court et de couleur variable, généralement fauve, bringée ou noire, de grande taille et de constitution robuste ;
- le périmètre thoracique est supérieur à 80 cm (ce qui correspond à un poids supérieur à 40 kg). La hauteur est d'environ 60 à 65 cm ;
- la tête est composée d'un crâne large, d'un stop marqué, avec un museau moyen ;
- les mâchoires inférieure et supérieure sont fortes ;
- le cou est musclé, avec du fanon ;
- la poitrine est large et haute ;
- le ventre est bien remonté ;
- la queue est épaisse à la base.

Les chiens qui appartiennent à la 2e catégorie pouvant être rapprochés morphologiquement des chiens de race Rottweiler présentent une large ressemblance avec la description suivante :

- dogue à poil court, à robe noir et feu ;
- chien trapu un peu long avec un corps cylindrique et un périmètre thoracique supérieur à 70 cm (ce qui correspond à un poids supérieur à 30 kg). La hauteur au garrot est d'environ 60 à 65 cm ;
- le crâne est large, avec un front bombé et des joues musclées ;
- le museau est moyen, à fortes mâchoires ;
- le stop est très accentué ;
- la truffe est à hauteur du menton.

Pour ce qui concerne les chiens qui appartiennent à la 2e catégorie et qui sont des chiens de race :

- ils répondent aux standards des races concernées, établis par la Société centrale canine ;
- leur appartenance à la race considérée est attestée par une déclaration de naissance ou par un pedigree. Ces documents sont délivrés par la Société centrale canine lorsque le chien est inscrit sur le livre généalogique de la race concernée.